



PV Assemblée des délégués extraordinaire

20 août 2026

Date : 20.08.2026
Heure : 19h30
Lieu : Jura Sport & Spa Resort, Saignelégier
Membres du comité présents : Sylvie Vuille, André Mazzarini, Maruska Verardo, Caroline Lachat
Membres du comité excusés : -

1. Enregistrement des ayants droit

Pour la saison 2026–2027, l'association SVRJS regroupe 18 clubs

Conformément à l'article 24 des statuts, chaque club dispose d'un délégué, plus un délégué supplémentaire par tranche ou fraction de 20 licences, soit un total de 99 délégués invités à cette assemblée.

Clubs présents : Bienne Volleyboys, FSG Courfaivre, Nidau Volley, VBC La Suze, VBC Tramelan, VBC Val Terbi, VBC La Vendline, VFM, VEBB, Volley Moutier, VBC Porrentruy, VBC Develier, VB Péry, Montfaucon Gym Sport, VBC Delémont

Clubs excusés : BMV 92

Clubs non excusés : Fémina-Sport Glovelier, SFG Section le Cornet

2. Ouverture de l'assemblée

L'Assemblée des délégués extraordinaire est ouverte et les participants sont invités à vérifier qu'ils ont signé la liste des présences et reçu leur carte de vote.

La présence de représentants de Michelle Kammer, Martina Halter et Silvan Zindel de Swiss Volley est saluée.

André revient brièvement sur la situation de la SVRJS depuis l'Assemblée des délégués du 19 juin 2026. Malgré un comité fortement réduit, les membres restants, avec le soutien administratif de Caroline, ont assuré la continuité des activités et la préparation de la saison 2026-2027.

En parallèle, plusieurs représentants de clubs se sont mobilisés afin de réfléchir à l'avenir de l'association. Cette démarche a permis l'émergence de nouvelles candidatures au comité et à la présidence. Swiss Volley a été tenu informé de la situation et des différentes démarches entreprises.

3. Nomination des scrutateurs

Deux scrutateurs sont désignés pour procéder aux différents votes de l'assemblée : Damien Bélet et Bertrand Faivet.

4. Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification n'est demandée.

5. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 19 juin 2026

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire du 19 juin 2026, transmis dans sa version finale le 7 juillet 2026, est soumis à approbation. Aucune lecture ni correction n'est demandée.

Le procès-verbal du 19 juin 2026 est accepté à l'unanimité.

6. Modification des statuts

6.1. Suppression de la fonction de président des assemblées

Le comité propose de supprimer la fonction de président des assemblées. Cette fonction est principalement liée à la conduite des séances et ne dispose pas de compétences décisionnelles propres.

Cette modification vise également à simplifier le fonctionnement de l'association et à éviter qu'une fonction statutaire reste vacante faute de candidat.

Les articles statutaires concernés sont adaptés afin que les tâches jusqu'ici attribuées au président des assemblées soient reprises par le président du comité de l'association. Il est rappelé que les droits et les compétences de l'Assemblée des délégués restent pleinement garantis.

Les modifications statutaires relatives à la suppression de la fonction de président des assemblées sont acceptées à l'unanimité.

6.2. Composition du comité

Afin d'assurer un fonctionnement efficace tout en facilitant l'arrivée de nouvelles personnes, il est proposé de fixer la composition minimale du comité à :

- un président ou une présidente ;
- trois membres au minimum.

Aucun nombre maximal de membres n'est fixé. L'objectif est de permettre à toute personne motivée de rejoindre le comité sans être limitée par un plafond statutaire.

La modification de l'article relatif à la composition du comité est acceptée à l'unanimité.

7. Dérogation à l'article 29 des statuts – Durée des mandats

Dans le contexte de renouvellement du comité, il est proposé de considérer la saison 2026-2027 comme une année de transition permettant au nouveau comité de définir son fonctionnement, de répartir les rôles et de poursuivre la transition vers un comité davantage concentré sur les

aspects stratégiques, les tâches opérationnelles étant principalement assurées par l'administration.

Une dérogation temporaire à l'article 29 est ainsi proposée afin d'organiser une nouvelle élection en 2027, alors que les élections ont normalement lieu les années paires.

Cette dérogation ne constitue pas une modification permanente des statuts. Le fonctionnement statutaire ordinaire sera ensuite rétabli.

La dérogation permettant l'organisation d'élections en 2027 est acceptée à l'unanimité.

8. Élections

Les candidatures au comité sont présentées à l'Assemblée. Aucune candidature supplémentaire n'est annoncée parmi les délégués présents.

Il est rappelé que les personnes intéressées à découvrir le fonctionnement du comité ou à envisager une candidature en 2027 peuvent prendre contact à l'adresse info@svrjs.ch durant la saison.

Présidence : Sven Tschanz se présente à la présidence de la SVRJS. Il est élu à l'unanimité.

Membres du comité : les candidatures de Maruska Verardo, Anne-Marie Rérat et Lionel Loeffel sont également soumises à l'Assemblée et les trois candidats sont élus au comité à l'unanimité.

La répartition des fonctions et responsabilités au sein du nouveau comité sera définie lors d'une prochaine séance. Les clubs seront informés dès que cette organisation sera arrêtée.

9. Prise de parole de Swiss Volley

Swiss Volley félicite la SVRJS pour la manière dont la période suivant l'Assemblée du mois de juin a été gérée.

Swiss Volley salue la mobilisation des différents acteurs, la solution trouvée collectivement ainsi que l'engagement des nouveaux membres du comité et se réjouit de poursuivre sa collaboration avec cette nouvelle équipe.

10. Prise de parole du nouveau président

Sven remercie l'Assemblée pour sa confiance et se réjouit de mettre son expérience et son engagement au service de la SVRJS. Il souhaite accompagner la saison 2026-2027 tout en poursuivant, avec le comité, les clubs et Swiss Volley, le développement et la modernisation du volley-ball dans la région.

11. Remerciements à Serge Jubin

Maruska adresse, au nom de la SVRJS, ses chaleureux remerciements à Serge Jubin pour son engagement remarquable en faveur du volley-ball régional.

Avec 26 années passées au sein du comité depuis 1990, dont 11 à la présidence de l'association, Serge a largement contribué au développement et à l'évolution de la SVRJS. Son investissement, son énergie et sa passion sont chaleureusement salués.

Déjà membre d'honneur de la SVRJS, Serge reçoit également les sincères remerciements de Swiss Volley pour son engagement de longue date.

12. Honorariat

Aucune nouvelle proposition de membre d'honneur n'est formulée.

13. Divers

Le VBC Val Terbi demande s'il serait possible d'organiser une session supplémentaire ou un rattrapage pour les examens de marqueurs, les délais actuels étant trop courts pour permettre l'inscription des jeunes. Plusieurs clubs ayant formulé la même demande, Sylvie, membre de la CRA, confirme qu'une réponse leur sera transmise prochainement.

Bertrand Faivet soulève la question de l'accès aux adresses e-mail officielles des clubs. Il est précisé que la liste complète n'est pas publiée sur le site internet, mais qu'elle peut être transmise sur demande à l'adresse info@svrjs.ch.

Une question est posée concernant les contacts liés à l'organisation des matchs. Il est recommandé de s'adresser en priorité au responsable du calendrier du club concerné ou au premier responsable d'équipe indiqué dans VolleyManager.

Aucune autre question ou remarque n'étant formulée, l'Assemblée des délégués extraordinaire est clôturée.

Le comité remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation, leur confiance et leur collaboration pour la suite.

Fin de l'assemblée 20h16